



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 7 octobre 2011

Arrêté Préfectoral n°2011-4925

Objet : modification du règlement de coaffectation de la cité administrative de la Part-Dieu

ARTICLE 1er : Par suite des modifications intervenues dans les surfaces de certains locaux de la Cité Administrative d'Etat de la Part-Dieu, l'état de répartition des surfaces du règlement de coaffectation est modifié comme suit :

BÂTIMENT I

DRFiP :

Superficie totale affectée :
- réelle 23 422, m²
- pondérée 17 803,70 m²

INSEE :

Superficie totale affectée :
- réelle 7 364,00 m²
- pondérée 5 575,89 m²

BATIMENT A

DDT :

La DDT occupe des locaux dans les deux bâtiments A et B.

Superficie totale affectée :
- réelle 5 928,00 m²
- pondérée 4 620,90 m²

DILA :

Superficie totale affectée :
- réelle 35,60 m²
- pondérée 35,60 m²

DIRCOFI :

Superficie totale affectée :
- réelle 747,40 m²
- pondérée 562,93 m²

DNID :

Superficie totale affectée :
- réelle 86,50m²
- pondérée 62,82 m²

MILOS :

Superficie totale affectée :
- réelle 218,10 m²
- pondérée 199,10 m²

BATIMENT B

DRAAF :

Superficie totale affectée :
- réelle 2 790,70 m²
- pondérée 2 125,61 m²

DREAL :

La DREAL occupe encore des locaux dans le bâtiment A ainsi qu'au bâtiment B.

Superficie totale affectée :
- réelle 1 071,36 m²
- pondérée 700,40 m²

ARTICLE 2 :

Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, le Directeur Régional des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône, le Chef des Services Fiscaux de la Direction de Contrôle Fiscal de Rhône-Alpes Bourgogne, le Directeur Régional de l'I.N.S.E.E., le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Régional de l'Environnement de l'aménagement et du Logement, le Directeur National d'Interventions Domaniales, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de la Documentation Française, le Directeur Régional de la Mission Interministérielle d'inspection des Logements Sociaux, sont chargés, chacun en ce qui le (la) concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Prefet
Jean-François CARRENCO

Arrêté Préfectoral n°2011-4926

Objet : budget de fonctionnement de la cité administrative de la Part-Dieu 2011

ARTICLE 1er : Le budget de fonctionnement de la Cité Administrative d'Etat de la Part-Dieu pour l'année 2011 a été initialement fixé à 3 714 994,14 euros.

ARTICLE 2 : Par décision modificative adoptée en Conseil de Cité le 21 juillet 2011, le budget est porté à la somme de 3 880 905.14 euros pour tenir compte des dépenses de réparation engendrées par l'incident électrique survenu le 26 mai 2011.

ARTICLE 3 : L'appel de fonds relatif au second semestre de l'année 2011, à réaliser auprès de chaque service déconcentré co-affectataire, est déterminé par application à ce budget du taux d'occupation des surfaces privatives pondérées au 1er janvier 2011, sous déduction de l'appel de fonds du premier semestre. Toutefois, concernant la DREAL, en raison d'un premier appel de fonds excédant les sommes définitivement dues en raison du déménagement partiel de cette administration, ce premier appel est annulé et le second appel établi pour la totalité de sa quote-part annuelle de 2011.

Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat

	Administration	Quote-Part annuelle	Appel de 50%	Solde
	DRFI	2 119 320,36 €	1 041 959,00 €	1 077 361,36 €
DIRCOFI		67 026,76 €	30 059,00 €	36 967,76 €
DNID		7 468,37 €	3 197,00 €	4 271,37 €
	INSEE	663 742,15 €	320 447,00 €	343 295,15 €
Total des Administrations Financières		2 857 557,64 €	1 395 662,00 €	1 461 895,64 €

Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement Durable, et de la Mer

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	83 359,09 €	ANNULÉ		83 359,09 €
MILOS	23 687,56 €	NEANT		23 687,56 €
Total Ministère EEDDM	107 046,65 €		0,00 €	107 046,65 €

Services du Premier Ministre

Direction Départementale des Territoires	550 056,92 €	169 317,00 €		380 739,92 €
DILA	4 224,53 €	NEANT		4 224,53 €
Total Services du Premier Ministre	554 281,45 €	169 317,00 €		384 964,45 €

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	253 019,40 €	108 277,00 €		144 742,40 €
Total Ministère	253 019,40 €	108 277,00 €		144 742,40 €

Restaurant Inter-administratif de LYON

Restaurant Inter-administratif de LYON	109 000,00 €	54 500,00 €		54 500,00 €
Total du Budget de Fonctionnement pour 2011	3 880 905,14 €	1 727 756,00 €		2 153 149,14 €

ARTICLE 3 : Mesdames et Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, le Directeur Régional des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône, le Chef des Services Fiscaux de la Direction de Contrôle Fiscal de Rhône-Alpes Bourgogne, le Directeur Régional de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Régional de l'Environnement de l'aménagement et du Logement, le Directeur National d'Interventions Domaniales, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de la Documentation Française, le Directeur Régional de la Mission Interministérielle d'inspection des Logements Sociaux, sont chargés, chacun en ce qui le (la) concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Prefet
Jean-François CARRENCO